

Madame l'Echevine,

vous nous proposez aujourd'hui, une nouvelle fois, de voter un subside de 30.000 euros au Festival du film de l'Eau.

Sans remettre en cause le but pédagogique de conscientiser sur la richesse et l'importance de l'or bleu, ni émettre le moindre jugement de valeur sur les films proposés, bien au contraire. Il nous paraît inopportun de voter pareil subside au jour d'aujourd'hui.

Pourquoi ?

1) Budget non encore voté.

Au conseil communal dernier, je demandais de voter une délibération consistant en l'exonération de la taxe pour les chômeurs. C'est le collègue lui-même, en la personne de l'Echevin des finances, suivi par monsieur le Bourgmestre, qui nous avaient alors expliqué qu'il fallait attendre le vote du budget pour voir si c'était possible.

Et ici, on vote l'octroi avant le budget. Selon votre logique, nous devrions attendre le vote du budget et il est donc prématuré pour nous d'octroyer ce subside.

Deux solutions, ou vous nous avez raconté n'importe quoi le conseil passé ou on s'apprete à faire du n'importe quoi aujourd'hui.

2) Pas de vision claire de l'utilisation de l'argent de la ville

L'honnêteté intellectuelle doit sur ce point admettre qu'il y a un mieux mais c'est encore largement insuffisant. Avant nous n'avions pas les comptes de l'ASBL organisatrice de l'événement maintenant, nous les avons, même s'ils restent encore très lacunaires.

1. Distorsion entre objectif et moyens dépensés.

Il semble très clairement y avoir une distorsion entre les moyens octroyés et les objectifs atteints. Il semble peut-être vraisemblable qu'on pourrait faire mieux avec moins.

Quand on voit l'argent public dépensé pour ce festival et ce qu'on fait en réalité, on peut sincèrement être dubitatif sur la bonne utilisation des deniers publics.

C'est +/- 175.000 € de recette dont ¾ est de l'argent public (ville, province, rw, intercommunales, etc...)

J'ai envie de dire: « Tout ce pour ça » pour reprendre le titre d'un film de Claude Lelouch

2. L'argent est-il correctement utilisé ?

Selon les chiffres qui nous ont été communiqués (peu clairs !), il faudrait 65.000 euros pour organiser le festival. (Ex. Location des salles 7000 €, publicité 13000 €, catering 6000 €, jury 7000 €, sous-traitances 6500 €) + 16000 euros de matériel et prestations.

De grosses questions se posent ? Ou va l'argent restant ?

Certains profitent-ils de la situation ?

C'est pourquoi, je demande donc en vertu du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de

l'octroi et de l'emploi de certaines subventions (vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.) qu'un rapport sérieux et objectif soit effectué par le service des finances de la ville de Verviers pour vérifier l'utilisation du subside de la ville et surtout de comprendre d'où vient ce différentiel, document qui sera transmis au conseil.

3) Pas d'autres priorités à Verviers ?

Vu la situation financière catastrophique de la ville, il est inopportun de dépenser autant d'argent pour une politique « de prestige » alors que les besoins primaires des citoyens ne sont pas tous rencontrés (infrastructure, manque de personnel dans certains services) mais sur ce point, c'est votre responsabilité en tant que majorité de choisir vos priorités, ce ne seraient sans doute pas les nôtres, mais nous en discuterons au moment du vote du budget.

Bernard Piron

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 22 février 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

22.- VERVIERS AU FILM DE L'EAU, A.S.B.L. Octroi d'un subside.
Dany SMEETS, conseiller Ecolo.

Ecolo votera contre l'octroi de ce subside. Si nous avons souligné l'année dernière l'essai de démocratisation du festival, il nous semble cependant qu'il est grand temps que cette asbl trouve elle-même des ressources pour suppléer aux 30.000 euros que notre Ville lui octroie chaque année. Une nouvelle fois, nous trouvons que cette dépense ne répond pas à un besoin prioritaire de la population. Chacun ici se rappelle l'intervention de Bernard PIRON le mois dernier à ce conseil, qui a démontré que la Ville choisissait de faire payer ses demandeurs d'emplois dans l'octroi des documents nécessaires à la recherche d'un emploi, service qui rapportait 15.000 € à la Ville. Le simple fait d'organiser le festival un an sur deux permettrait de fournir gratuitement ces documents. Mais la majorité préfère sa vision grandiose de l'ambition retrouvée.

26.- FINANCEMENT ALTERNATIF pour la tribune VIP de Bielmont.
Dany SMEETS, conseiller Ecolo.

Abstention d'Ecolo sur ce point. Si la mesure peut paraître intéressante sur le strict plan comptable, Ecolo n'a jamais soutenu la saga risquée et finalement coûteuse de la tribune VIP de Bielmont.

37.- R.C.S. VERVIERS ASBL. Approbation des statuts.
Geneviève MINGUET, conseillère Ecolo

Certains articles des statuts ne sont pas clairs :

Art. 5 : « le collège communal désignera un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et au conseil d'administration de l'asbl *sans voix délibérative*, mais qui disposera d'un droit de veto etc...

Art. 7 bis : «la démission d'un membre représentant la ville ... » : ça voudrait dire qu'il y aurait des membres représentants de la ville qui auraient droit de vote comme tout membre, ainsi qu'il est précisé à l'art 15.

Est-ce que ça veut dire que le représentant de la ville désigné par le collège n'aurait pas droit de vote, mais bien d'autres représentants de la ville ? Comment ceux-ci seront-ils choisis ?

Nous trouvons qu'il faudrait clarifier ces différents points pour pouvoir voter sur ces statuts.

52.- PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 Réaménagement des rues du Brou et de l'Harmonie. Utilisation d'un crédit d'urgence.

Geneviève MINGUET, conseillère Ecolo

Ecolo votera contre ce point : cela ne nous paraît pas judicieux de faire dès maintenant les travaux importants de réaménagement des rues du Brou et de l'Harmonie alors que Foruminvest n'a pas encore déposé sa demande de permis avec les plans modifiés pour le centre commercial. Tout d'abord, nous réitérons nos doutes sur la faisabilité d'un espace partagé dans ces rues-là, tel que le prévoit l'actuel plan de mobilité, étant donné l'augmentation considérable de trafic qui s'y concentrerait suite à la suppression de la trémie et surtout en l'absence dans ce plan d'alternatives crédibles.

De plus, si on réalise ces travaux dans les mois qui viennent, on risque de devoir corriger certains agencements et articulations avec le centre commercial dont on ne connaît pas encore la configuration exacte. Notre Ville y perdra de l'argent.

Voilà les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas pour ce point.

57^A.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES. Restauration de la piscine d'Ensival.

Geneviève MINGUET, conseillère Ecolo

Suite à l'information reçue en section et lue dans la presse, nous voulons dire notre désaccord quant à cette décision de ne pas rénover la piscine d'Ensival et de transférer les subsides prévus à cet effet à des travaux au stade du Panorama .
Ainsi donc, après avoir fermé la piscine de Mangombroux, on voudrait supprimer aussi la dernière piscine de plein air existant sur la commune.

Ce serait bel et bien supprimer une possibilité de pratiquer un loisir sain et très prisé par les jeunes et moins jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances à la bonne saison . De plus , cette piscine se trouve dans un quartier où elle répond à un réel besoin d'espaces de détente et de loisir de qualité , vu la densité de l'habitat dans ce quartier.
Une piscine est sans conteste d'un attrait supérieur à une plaine de jeux, même si évidemment l'idée d'une plaine de jeux est intéressante aussi ; mais on a la nette impression que parler d'un projet de plaine de jeux est une façon de « faire passer la pilule » de la suppression de la piscine. Sinon, pourquoi ne pas affecter les subsides à la réalisation de la plaine de jeux plutôt qu'aux travaux au Panorama ?

Le choix qui est fait c'est une fois de plus de consacrer des moyens financiers au football qui en a déjà bénéficié largement ; contrairement au Panorama qui est accessible uniquement aux clubs, la piscine est un lieu accessible à tous et mérite pour cela que la Ville la conserve.
Si on doit se rendre dans les autres piscines de la région, Spa ou Wégimont, cela occasionnera des frais de transport qui seront un frein pour beaucoup.

Voilà de notre point de vue autant d'arguments pour que la Ville maintienne une piscine ouverte à Ensival.

57^B.- PROJET SPINTAY – Enlissement du projet de revitalisation.

Dany SMEETS, conseiller Ecolo

Pour la 100^{ème} fois, permettez-moi de revenir sur l'enlissement du projet de revitalisation de notre centre-ville.

L'élément nouveau est le deuxième refus par le Gouvernement wallon du projet Citta Verde à Farciennes. Après André Antoine, c'est Philippe Henry et tout le gouvernement qui ont refusé d'accorder le permis à ce promoteur italien. Décision collective, je me permets d'insister, il y a toujours au minimum des inter-cabinets sur ce genre de dossier, et les décisions sont collégiales, comme à la commune. C'est une décision collective aussi, car elle correspond bien à la DPR du Gouvernement wallon. Le reste n'est que jeu politicien.

Mais Verviers doit ouvrir les yeux sur ce nouvel élément. Cette décision montre une fois de plus qu'il ne suffit pas de nouer des liens et des relations avec des personnes influentes pour qu'un projet aboutisse (quoiqu'on puisse parfois en douter quand on voit le projet de centre commercial à Soumagne !). Qu'il ne suffit pas d'annoncer la création de centaines d'emplois ou de répéter à l'envi des montants importants d'investissements pour aboutir, qu'il ne suffit pas de présenter des beaux plans colorés avec de la verdure et du photovoltaïque pour être durable. Qu'il ne suffit pas de présenter les opposants comme des fossoyeurs de l'économie pour réussir.

Non, il faut qu'un projet de cette ampleur soit suffisamment crédible pour être soutenu par l'ensemble d'une population, par une large majorité de représentants politiques, qu'il convienne à une ville et à une région, et pas seulement à un promoteur et sa cour. Il faut que ce projet soit réellement vecteur de développement d'une ville et pas seulement l'aboutissement d'une carrière politique.

Notre ville présente chaque jour un visage plus sinistre, particulièrement la rue Spintay qui ressemble à Sarajevo après 2 ans de guerre, ou la galerie Voos complètement à l'abandon. Cette image négative va durer encore des années, puisque les dépôts de projet se succèdent, les délais reculent sans cesse, les recours seront nombreux, solides, diversifiés et inévitables si aucune concertation ne se met en route, si aucun soutien global de la population ne se construit. Le promoteur à Farciennes a beau créer la polémique, il s'est trompé de stratégie et ne peut que s'en mordre les doigts.

Nous ne sommes pas contre tout projet de Forum Invest comme vous vous plaisez à le répéter. Nous savons que ce nous voulons et ne voulons pas, je vous l'ai même déjà envoyé par écrit. Ce que nous voulons, c'est que Verviers sorte du marasme dans lequel votre stratégie conduit ce projet de revitalisation pourtant voté à l'unanimité en 2004. Ecolo souhaite être associé avec le CDH, avec les mouvements citoyens, avec l'UCM, avec le promoteur dans la construction d'un projet cohérent. Cette union des forces vives ne peut qu'amener le succès d'un projet dont Verviers ne peut plus se passer. Continuer, comme vous le faites, à refuser ce dialogue, cette construction d'un consensus et d'un soutien autour d'un projet équivaut à endosser la responsabilité de l'échec du projet de revitalisation, à affaiblir un peu plus encore le commerce verviétois. Votre majorité refuse ce dialogue depuis plus de 5 ans, même si pas à pas et beaucoup trop lentement pour notre centre-ville, le promoteur et vous-mêmes finissez par intégrer certaines critiques ou propositions. Le projet évolue doucement dans un sens positif, il peut décoller rapidement si une table ronde s'ouvre pour aboutir à un consensus. Ou continuer à s'enliser si vous et le promoteur, comme à Farciennes, vous vous obstinez à avoir raison seul contre beaucoup d'autres composantes dont vous niez sinon le bienfondé des motivations du moins la réalité du pouvoir de s'opposer à un tel projet. A quand donc, Mr le Bourgmestre, la table ronde qui sera l'accélérateur dont notre Ville a tant besoin ?

**Conseil communal du 22 février 2010 – Point 37 : RCSV – adoption des statuts
Intervention de Michel HALLEUX au nom du groupe cdH.**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Avant de nous prononcer sur le dossier, nous souhaiterions quelques éclaircissements afin de bien comprendre la portée de notre vote.

Brièvement, sur le plan purement formel, le texte officiel aurait pu être transmis à la Ville, complet et signé.

Or que constatons-nous ?

1. le texte coordonné passe immédiatement du chapitre 9 au chapitre 11, sans aucune explication et avec une seule indication, au bic, je cite : « chap 10 : SUPPRIME ».
2. les statuts, proposés à l'adoption par le Conseil ce soir, ne sont signés par personne. Pourquoi, alors que l'assemblée générale de la nouvelle asbl a bien eu lieu le 12 décembre 2009...

Il m'étonne que personne n'ait eu le temps de produire à la Ville un document définitif et signé puisque, pour l'essentiel, le texte en débat ce soir est le texte du 30 juillet 2009, texte qui, à la demande de la Ville, a été retravaillé et validé par l'A.G du 12 décembre.

Ceci dit, plus fondamentalement, nous nous demandons pourquoi le Conseil Communal doit approuver les « nouveaux » statuts de cette nouvelle asbl **dont la Ville ne fait pas partie !**

En effet, l'art 5 ter est très clair : « le Collège Communal (et pas le Conseil communal !) de la Ville de Verviers désignera un représentant de la Ville de Verviers à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'asbl **sans voix délibérative**, mais **qui disposera d'un droit de veto** si les intérêts de la Ville de Verviers étaient menacés à ses yeux ».

Manifestement ce membre représentant officiellement la Ville de Verviers est un membre « à part », un membre au statut « particulier ». **Il n'a pas droit de vote mais droit de veto**. Et ce seul droit de veto, il ne peut l'exercer que **lorsqu'à ses yeux, les intérêts de la Ville de Verviers seraient menacés...**

Quels intérêts de la Ville pourraient être menacés ? Comment et par qui ? Intérêts financiers ? Moraux ? Vous allez sans doute nous répondre ce soir !

Car, dans les documents déposés sur la table du Conseil, nous n'avons rien trouvé comme précision... Et les statuts en débat ce soir, à aucun moment, ne parlent d'un engagement quelconque que prendrait la Ville à l'égard de cette asbl...

Et cependant... Quand je dis aucun, je suis peut-être trop « sévère », je n'ai peut-être pas tout lu...

En effet, entre la première version des statuts de juillet dernier, première version rejetée par le Collège, et la version en discussion ce soir, outre le statut du représentant de la Ville au sein de l'asbl, il y a un autre changement fondamental.

En fait, le chapitre 10 qui, dans la première mouture, engageait la Ville financièrement, a disparu... remplacé par « **le Préalable** » qui, si ce dernier est accepté, engagera la Ville et ses « émanations », comme dit le texte, -et la RCA, si je traduis bien. Ce Préalable **les engagera à soutenir l'asbl sportive, durant toute son existence. La forme positive d'un texte est parfois, souvent, plus claire, plus précise que la forme négative.**

Dans ces conditions, pour bien comprendre l'engagement que vous nous proposez ce soir, **le cdH demande clairement à la majorité PS/MR de lui dire quels engagements la majorité, a pris à l'égard de l'asbl sportive, puisque ce sont les statuts de l'asbl sportive qui se discute ce soir... Engagements financiers ? Moraux ? Engagements en matière d'infrastructure ? Engagements limités ou non dans le temps ? Avec l'accord du CRAC ? Engagements de quelle nature et pour quels montants ? Répondre à toutes ces questions est essentiel. Ne pas répondre à ces questions de manière précise, c'est prendre alors, pour 2010 et les années à venir, des engagements risqués dont tous ignorent la portée exacte ; c'est partir à l'aventure...**

Et si on lit bien le préambule, en fait, celui-ci ne dit rien d'autre que le fameux chapitre 10 dont, en septembre 2009, ne voulait absolument pas le Collège. Pour la Ville de Verviers, avaliser les statuts proposés, en ce compris le Préalable dont nous venons de parler, **c'est s'engager tout au long de l'existence de l'asbl sportive à soutenir l'asbl « qui n'aurait plus aucun objet et serait nulle et non avenue si elle ne bénéficiait plus à un moment donné de son existence, du soutien de la Ville de Verviers et de ses émanations »**, précisent les statuts.

Si tel est l'objectif, OK, on peut en discuter, mais alors soyez précis lorsque vous présentez un point qui, qu'on le veuille ou non, pourra avoir un jour des implications financières à charge de la Ville...

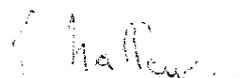
Et si maintenant, vous nous dites que le seul droit de veto du représentant de la Ville consistera à n'engager financièrement ni la ville, ni la RCA, elle-même aidée chaque année par le budget communal, ni aucune autre entité consolidée, -je préfère ces expressions au vocable « émanations »-, que les choses soient claires, dites-le simplement et appelez « un chat, un chat », et « un soutien financier annuel, un soutien financier annuel »...

Le cdH demande à cette majorité de la clarté et de la cohérence. Rappelez-vous le point 26 de notre du jour...

Nous sommes le 22 février 2010 ! A ce jour, il n'y a, ni perspectives financières, ni perspectives budgétaires, pas plus pour 2010 que pour les années à venir... Dans ces conditions peut-on s'engager ?

En conclusion, le cdH pose quatre questions et attend des réponses précises.

1. Pourquoi voter des statuts d'une asbl dont le représentant de la Ville n'a pas les mêmes droits que les autres membres ou administrateurs ? N'est-ce pas plutôt à la RCA de ratifier ces statuts, puisque c'est la RCA qui engagent ses propres finances.
2. Quels engagements financiers, et autres, la Ville prend-elle en votant ces statuts ? En 2010 ? Pour les années à venir ?
3. Pouvez-vous nous préciser, à titre d'exemples, deux décisions du CA de la nouvelle asbl qui pourraient entraîner le veto du représentant de la Ville ?
4. Quand le nouveau projet de convention entre la Ville et l'asbl RCS Verviers sera-t-il discuté ? Au moment de cette discussion-là, ce ne sera jamais que la troisième fois que le dossier reviendra sur la table du Conseil...



Michel HALLEUX

Verviers, le 22 février 2010

Sujet : Le problème des logements insalubres et de la politique de lutte contre ceux-ci dans notre commune: état des lieux et perspectives.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Les événements tragiques qui se sont déroulés à Liège nous ont bien entendu tous touchés et profondément choqués. Mon intervention de ce soir n'a pas pour but une récupération malsaine et déplacée de la catastrophe mais a pour but d'attirer l'attention de notre conseil dans son ensemble sur une problématique grave qui touche notre société. Effectivement, dès le lendemain de la catastrophe, de nombreux témoignages de riverains et d'habitants de la rue sinistrée ont révélé la présence de logements insalubres et de marchands de sommeil. Le bourgmestre de la Ville de Liège a reconnu également ce problème et nous ne pouvons qu'être interpellés par une interview accordée par le propriétaire des bâtiments détruits, ne pouvant établir le nombre de locataires présents de manière exacte et parlant « d'invités ».

L'enquête devra déterminer les causes de la catastrophe et éventuellement un lien de causalité entre des logements insalubres et le drame. Loin de moi l'idée aujourd'hui de tirer des conclusions hâtives, ce n'est absolument pas mon rôle. Mais il est de notre rôle et de notre responsabilité d'être attentif aux problèmes sociétaux auxquels nous sommes confrontés et d'essayer d'y apporter des réponses comme par exemple celui d'un logement digne pour tous.

La problématique des logements insalubres et des marchands de sommeil est reprise dans le code pénal à l'article 433decies depuis la loi du 10 août 2005 venant modifier une disposition du 15 décembre 1980. Le nouvel article fait notamment référence aux principes universels de la dignité humaine à disposer d'un logement décent pour tous.

Quels sont les éléments constitutifs de l'infraction¹ :

- Mise à disposition, location ou vente.
- Un bien meuble ou immeuble : c'est-à-dire tous les types de biens : immeuble, une partie d'immeuble, un hangar, un abri de jardin...
- La situation vulnérable de la victime : la loi de 2005 vise l'ensemble des personnes victimes en raison de leurs situations sociales précaires.
- Le profit anormal : la vente ou la mise à disposition se fait dans le but de réaliser un profit anormal et la Ministre de la Justice de préciser que l'objectif n'est pas de « s'attaquer aux petits propriétaires qui louent un logement légèrement trop cher. Les individus visés sont ceux qui abusent de la situation sociale de certaines personnes

¹ <http://www.quartierdeslibertes.be/news/11-26-mars-2-et-23-avril-2009-quatre-midis-de-reflexion-organises-autour-de-la-problematique-des-marchands-de-sommeil/quatre-midis-de-reflexion-organises-autour-de-la-problematique-des-marchands-de-sommeil/>

pour leur louer à des prix très élevés des biens qui ne sont pas dans un état permettant d'y habiter ».

- Les conditions incompatibles avec la dignité humaine : il s'agit bien ici d'une notion générale qui ne vise pas que l'insalubrité mais aussi « *l'absence, l'insuffisance ou la dangerosité manifestes d'équipements électriques et sanitaires ; des lieux manifestement trop petits eu égard au nombre de locataires hébergés ; des risques d'électrocution ou d'incendie ; le manque d'espace ; etc...* ».

Suite à cette brève présentation de l'esprit de la loi de 2005, laissez-moi-vous présenter les constats et propositions de recommandations de midis d'échanges organisés par un Cabinet d'Avocats bruxellois sur la problématique dans la capitale qui peut nous éclairer² :

Constats :

- Cette problématique se situe au cœur du combat pour un logement digne : les marchands de sommeil exploitent des candidats locataires se trouvant dans une situation de détresse et d'infériorité qui n'ont pas d'autre choix que d'accepter un logement insalubre que pas de logement du tout.
- La condamnation des propriétaires est un parcours long et délicat : entre le constat de la situation et la condamnation, il existe beaucoup d'embûches. Les victimes ne posent pas souvent plainte eu égard à leurs situations précaires, il y a une difficulté d'enquêter sur ce type de situation vu que le flagrant délit est la seule manière de coincer un marchand de sommeil. Cela nécessite beaucoup de moyens et l'intervention de nombreux acteurs.
- La question du relogement pose également de gros problèmes : trouver un logement convenable n'est pas une mission facile or sans solution de relogement la lutte contre les propriétaires/abuseurs se transforme en une aggravation de la précarité des victimes.
- Une lutte qui reste très locale : si les dispositions en la matière sont fédérales, la lutte contre les propriétaires abuseurs s'organise essentiellement au niveau local, cette problématique nécessite une coordination de plusieurs acteurs et services au-delà du niveau purement local.

Recommandations :

- Créer des coordinations entre différents acteurs : créer des coordinations entre différents intervenants (CPAS, magistrats, services communaux,...), donner des moyens supplémentaires aux Parquets des grandes villes et favoriser une approche transversale de la problématique.
- Créer des solutions pour reloger les victimes.

² <http://www.quartierdeslibertes.be/news/11-26-mars-2-et-23-avril-2009-quatremidis-de-reflexion-organises-autour-de-la-problematique-des-marchands-de-sommeil/quatremidis-de-reflexion-organises-autour-de-la-problematique-des-marchands-de-sommeil/>

- Mieux informer les acteurs de terrain.
- Utiliser la méthode de la carotte et du bâton : seules, les sanctions ne fonctionneront pas et il faut développer des mesures amiables.

Suite à cette brève présentation de la problématique, mes questions sont assez simples : quelle est la situation à Verviers à l'heure actuelle ? Quelles sont les perspectives ? Les moyens engagés sont-ils suffisant ? Enfin pourrons-nous avoir, pas ce soir bien entendu, une vision complète de la situation afin d'établir des objectifs précis par rapport à la lutte contre les logements insalubres à Verviers ?

Je vous remercie.

Maxime Degey
Conseiller Communal
0499/24.75.76



Hajib EL HAJJAH
Conseiller communal

Conseil communal du 22 février 2010

Question orale adressée à M. Didier Nyssen, Echevin des Sports
sur l'état d'avancement des dossiers
sur les petites infrastructures sportives de quartiers (PISQ)

Monsieur l'Echevin,

Dans la déclaration de politique générale, on peut lire : « L'insuffisance des structures d'accueil pour les jeunes notamment sur le plan sportif est patente. C'est pourquoi la création dans chaque quartier où elles font défaut de petites infrastructures sportives et sociales constituera une de nos priorités. »

ou encore

« Veiller à ce que chaque quartier dispose de lieux de détente et de vie (sport, jeux, espaces verts,...). »

ou encore

« Le sport ne doit pas réserver une activité réservée à une élite. Le « sport pour tous » est donc notre objectif premier à la fois comme facteur d'intégration sociale, comme révélateur de talents mais aussi comme élément essentiel de santé physique et d'équilibre psychologique. Il constitue également la meilleure réponse au désœuvrement des jeunes trop souvent source d'incivilité voire de délinquance. »

Que de paroles ambitieuses ! Vous vous êtes engagé à réaliser des Petites Infrastructures Sportives de Quartiers (PISQ) qu'on appelle aujourd'hui les projets SR (Sport de Rue), semblerait-il près d'un projet par an, ce qui ferait au final de cette mandature 6 projets. Nous ne pouvons que nous en réjouir !

Je vous ai interrogé en section pour avoir une idée de l'état d'avancement de ces projets et voici le tableau que je dresse :

1. Projet Stade de Bielmont : dossier finalisé, appel d'offre CC 26/10/2009 subvention accordée et réalisation en 2010 ?
2. Projet Plan d'eau des Clarisses : ?
3. Projet Linaigrettes – Terrain de l'Antenne : bail emphytéotique CC 02/03/2009 puis ?
4. Projet Plaine Près Javais : ?
5. Projet ?
6. Projet ?

Le sport dans les quartiers est, et nous ne pouvons qu'être tous d'accord, une nécessité, notamment dans les quartiers qui possèdent une présence importante de jeunes. Il participe à la vie sociale, permet la rencontre entre les gens et est un facteur de promotion de la santé et du bien-être évident !

Vous n'êtes pas sans savoir que le Ministre Antoine, Ministre Régional des Sports a augmenté l'enveloppe budgétaire : de 3500000€ en 2009, elle est passée à 4500000€ en 2010. Mais le plus grave, c'est qu'en 2009, seul un montant de 2360000€ a été versé et il y a donc bien des moyens budgétaires disponibles pour cette réalisation. Ces projets sont subventionnés à hauteur de 75% du coût des aménagements et à 60% pour l'achat des

bâtiments par la Région wallonne et pourtant... les concrétisations se font attendre à Verviers. Pourquoi ?

Je souhaiterais donc avoir une réponse à ces trois questions :

- Pourquoi n'y a-t-il au jour d'aujourd'hui aucune réalisation concrète ?
- Où en sont précisément les états d'avancement des autres projets ?
- Quels engagements en termes de concrétisation effective pouvez-vous prendre avant la fin de votre mandat ?

Je vous remercie de votre attention.

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal



Hajib EL HAJAJI
Conseiller communal

Conseil communal du 22 février 2010

Question orale adressée à M. Claude Desama, Bourgmestre,
sur le suivi des demandes de commerçants du quartier de Hodimont

Monsieur le Président,
Chers membres du conseil,

Lors du Conseil communal du 29 juin 2009, je vous avais interpellé sur l'attente des commerçants du quartier de Hodimont qui veulent être reconnus comme des acteurs économiques à part entière. Ceux-ci avaient exprimé notamment deux demandes légitimes :

- Places de parking pour la clientèle des commerces
- Embellissement du quartier et notamment des rues commerçantes de Hodimont et de Dison comme c'est le cas des artères commerçantes du Centre-Ville.

Je souhaiterais savoir les mesures que vous avez prises sur les six derniers mois pour répondre à ces demandes.

Je vous remercie de votre attention.

Hajib EL HAJAJI
Conseiller communal